

— LA —

# SEMAINE RELIGIEUSE

— DE MONTREAL —

## SOMMAIRE

I Annonces à faire en chaire. — II Solennités de titulaires. — III Prières des Quarante-Heures. — IV Correspondance romaine. — V La Crèche ; Chez les Sœurs de Miséricorde. — VI Retraite annuelle des prêtres de l'archevêché. — VII Les âmes du purgatoire. — VIII A la Providence : Véture et profession religieuse. — IX Les modernistes et l'encyclique " Pieni l'animo ". — X Courtes réponses à diverses consultations. — XI Ordo des fidèles. — XII Apostolat de la prière. — XIII Aux prières.

## ANNONCES À FAIRE EN CHAIRE

Dimanche, le 9 décembre

Neuvaine de Noël le 16 et, dans le diocèse de Montréal, collecte pour les séminaristes pauvres.

## SOLENNITÉS DE TITULAIRES

Dimanche, le 16 décembre

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — Fête du titulaire de Saint-Eusèbe ; et solennité de ceux de Sainte-Lucie.

DIOCÈSE DE SAINT-HYACINTHE. — Solennité du titulaire de Saint-Damase.

DIOCÈSE DE SHERBROOKE. — Solennité du titulaire de Sainte-Lucie (d'Israéli).

DIOCÈSE DE NICOLET. — Fête du titulaire de Saint-Eusèbe ; solennité de celui de Sainte-Eulalie.

J. S.

## Prières des Quarante-Heures

JEUDI,	6 DÉCEMBRE	—	Couvent des Sœurs de l'Immaculée- Conception.
SAMEDI,	8	"	— Saint-Michel, Montréal.
LUNDI,	10	"	— Collège Saint-Laurent.

(1) En faisant cette neuvaine, même privément, chaque fidèle peut gagner : 10 300 jours d'indulgences à chaque exercice ; 20 une indulgence plénière en se confessant, communiant et priant aux intentions du pape, dans le cours de la neuvaine ou l'un des huit jours suivants (du 16 décembre au 1 janvier inclusivement).

## CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 9 novembre 1906.

**L**ES chemins de fer italiens viennent d'appliquer le nouveau tarif des prix à base décroissante avec la distance. On sait que ces moyens de communication étaient ici plus chers que dans n'importe quel pays d'Europe et, malgré cela, n'en faisaient pas mieux leur service. On en a pour preuve les retards continuels des trains exprès, puis les gares encombrées de marchandises qui obligent des fabriques du Milanais et du Piémont à fermer leurs portes n'ayant pu avoir le charbon nécessaire. Maintenant les voyageurs continueront toujours à arriver en retard, mais ils payeront moins cher, c'est une compensation. Le nouveau tarif ne commence à décroître qu'à partir de 150 kilomètres et au-delà. Plus le parcours est long, moins *proportionnellement* on paye. On a fixé un maximum de 82 francs en première, grâce auquel on peut aller de Modane à Reggio Calabria à la pointe de la botte, comme on appelle vulgairement cette partie de l'Italie. C'est un voyage de 1400 kilomètres qui, d'après les anciens tarifs, aurait coûté 154 francs. On n'en dépensera guère que la moitié.

— On parle toujours de la mauvaise santé du pape. Ces bruits sont exagérés. Le Souverain-Pontife a eu une très légère attaque de goutte ; et après, à cause de la mauvaise saison que nous traversons, des pluies presque continuelles et de la grande humidité, il a eu des douleurs rhumatismales, qui cependant ne l'ont pas empêché de donner régulièrement les audiences d'usage. Il se confirme aussi qu'on aurait un consistoire en décembre mais que le pape n'y ferait pas de cardinaux, réservant cette nomination pour le printemps prochain. Tels sont au moins les bruits qui circulent et semblent fondés, car jusqu'à présent personne ne parle d'un consistoire, et s'il y en avait un dans le mois de novembre, on serait certainement averti de sa préparation.

— La Chambre française discute en ce moment les diverses interpellations sur la loi de séparation ; et les déclarations de M. Briand, légèrement en désaccord avec celles de M. Clémenceau, montrent

que le ministre des Cultes esquisse un mouvement de recul bien marqué, et s'efforce de désarmer le Souverain-Pontife par une suite de concessions. Or ces concessions de détail ne peuvent faire changer Pie X. La loi est mauvaise, il faut donc changer la loi, et le temps n'est plus où une promesse du ministre suffisait pour apaiser les justes inquiétudes. Pie X sait le cas qu'il faut faire de ces promesses ; et l'ignorerait-il, il n'aurait qu'à ouvrir les tiroirs de son secrétaire pour les trouver pleines des promesses. Du côté de Rome donc rien n'est changé.

— Toutefois parmi les arguments qu'ont apportés à la tribune française les partisans du bloc, il en est un dont il faut dire encore un mot, ne serait-ce que pour préciser la question. On a d'abord dit que le pape refusait à la France ce que son prédécesseur avait accordé à l'Allemagne. Mais quand on a montré que les cultuelles allemandes sont aux antipodes des cultuelles françaises, qu'elles tirent leur force des évêques et des curés, et sont un aide de la hiérarchie constituée à laquelle elles sont soumises, on s'est aperçu qu'on ne pouvait établir aucune comparaison. On a alors mis en avant les paroisses suisses où, dans un grand nombre d'endroits, les populations ont le droit de nommer leur curé. Voilà ce que nous demandons pour la France, se sont-ils écriés. Très bien leur répondit-on. Mais faites alors comme les cantons suisses, fondez des paroisses, dotez-les, assurez la subsistance des curés, le fonctionnement des services ; et alors l'Eglise pourra peut-être reconnaître à ces paroisses le droit de patronage qui a pour conséquence celui de nomination. Mais comme vous faites en France tout le contraire, les fidèles n'ont aucun droit de s'immiscer dans l'élection des pasteurs. Et ajoutons qu'autre chose est l'ensemble d'une paroisse, autre est la constitution d'une cultuelle faite par quelques habitants n'ayant pour cela d'autre mission que celle qu'ils ont bien voulu s'attribuer.

— Les Congrégations romaines et les Universités ont rouvert leurs portes, et la vie politique recommence aussi à renaître. Celle-ci n'existera vraiment que lorsque le roi reviendra à Rome, et il ne revient que la veille de la rentrée des Chambres. Victor Emmanuel, comme son père et son grand-père, n'aime pas à rester à Rome, et s'en absente le plus souvent et le plus longtemps possible. Pendant ses vacances, qu'il passe ordinairement à Racconigi dans le Pié-

mont, il fait de longues excursions en automobile, soit seul, soit en compagnie de la reine. Un jour ils résolurent d'aller en territoire français, à l'abbaye de Haute-Combe, sur les rives du lac du Bourget, pour visiter cette célèbre abbaye où sont les tombes des rois de Savoie. Le roi et la reine étaient en costume d'automobiliste, ce qui sans contredit est bien la négation de l'élégance et de la coquetterie. La reine coiffait une casquette de chauffeur. Ils demandèrent, comme de simples touristes, à visiter les tombes royales. Le Frère obtempéra à leurs désirs, et ne put s'empêcher de faire cette observation : " C'est étonnant, dit-il à la reine, combien vous ressemblez à la reine d'Italie ". — " On me l'a déjà dit, reprit la reine Hélène ". Cette simple réponse dérouta les soupçons du bon Frère, qui revenant dans le couvent a pu constater par le portrait appendu aux murs que c'était bien à la reine d'Italie qu'il avait parlé.

— On sait que l'on prépare des décrets sur la sainte communion, qui seront l'application pratique de celui publié cette année sur la communion fréquente. Le 15 septembre 1906, la Sacrée Congrégation du Concile a rendu un décret par lequel tous les enfants qui, suivant les règles du Catéchisme romain, ont été admis à la première communion, ne doivent pas être empêchés de la renouveler quand ils le désirent. On doit au contraire les y exhorter. Toute coutume contraire est réprouvée. La raison en est obviée. Du moment qu'un enfant a été jugé digne de faire la sainte communion, il tombe sous la loi générale des fidèles, et on doit lui appliquer les mêmes principes que pour la communion des adultes. Il a aussi besoin qu'eux de nourrir son âme du pain des forts, et a bien souvent sur les adultes l'avantage d'une plus grande innocence, ce qui le rend plus cher à Notre-Seigneur. Un autre décret, mais qui n'est point encore publié, autoriserait la sainte communion aux malades sinon chaque jour, au moins chaque mois, et sans observer la loi du jeûne eucharistique. C'est dans la maladie que l'âme a plus besoin de la visite de Notre-Seigneur, elle a à demander la grâce de supporter ses souffrances et de résister aux attaques du démon. Il est donc juste que l'Eglise fasse fléchir en sa faveur la loi du jeûne eucharistique, et accorde pour ces circonstances spéciales un remède proportionné, la réception du Corps du Seigneur.

DON ALESSANDRO.

## LA CRÈCHE

## CHEZ LES SŒURS DE MISERICORDE

**V**OICI venir bientôt — dans quelques jours — les fêtes de Noël. Et, parceque sans cesse l'homme se hâte vers ce qu'il croit être son plaisir, beaucoup songent déjà au moyen de varier l'approvisionnement et le dispositif de l'*arbre de Noël*, qu'ils se donneront la joie d'offrir à leurs enfants. Rien de plus légitime. Et l'on comprend que les marchands se fournissent richement, pendant que dans les ouvroirs et les chapelles on prépare les *enfants Jésus*. Il serait à désirer seulement que l'on se préoccupât davantage de s'inspirer des idées de miséricorde que du seul de sa *Crèche*, le grand miséricordieux, Jésus de Bethléem, prêche à nos âmes égoïstes. C'est pourquoi nous voulons proposer, pour 1906, aux pères et mères de familles qui nous lisent, de suspendre à l'*arbre de Noël* de leur maison ou de placer sur le foyer de leur cheminée près des souliers des enfants un *petit bas*, dont on fera une aumônière, et qu'on enverra ensuite, chargé de gros sous ou de pièces d'argent ou même de monnaies d'or, à la *Crèche* des bonnes Sœurs de Miséricorde, 346, rue Dorchester, à Montréal !

\*  
\* \*  
\*

Cette œuvre qu'accomplissent nos religieuses de Miséricorde, à la *Maternité* et à la *Crèche*, est admirablement humaine en même temps qu'éminemment chrétienne.

Nous avons naguère la bonne fortune de nous en convaincre de *visu*, en assistant à la réunion annuelle des *Dames Patronesses* de la *Crèche*, chez les Sœurs de Miséricorde.

Au dire de M. l'aumônier de l'œuvre, cette réunion c'était

« une fête de famille », car c'était des mères qui étaient là, des mères selon la grâce sinon selon la nature, comme parlait autrefois *Monsieur Vincent de Paul*... « des mères, qui s'occupent noblement de travailler pour ces chers petits, qui sont marqués avant que de naître du signe de la honte et viennent à la vie par la voie douloureuse... ».

Mais, si dévouées qu'elles soient, les *Dames Patronesses* de l'Œuvre de la Crèche, qui savent pourtant si délicatement tourner vers leurs frères protégés les bienfaisances que suscitent leurs bonnes grâces, ne réussiront jamais complètement dans leur œuvre d'assistance et de miséricorde, si on ne les aide généreusement et si, de partout, on ne leur renvoie le *petit bas de Noël* bien rempli.

Veut-on des chiffres ? L'an dernier les bonnes Sœurs ont reçu \$375.00 du gouvernement. Ce n'est pas lourd ! Les *Patrons* de l'œuvre ont versé \$1,172.49. C'est quelque chose. Enfin les *Dames Patronesses* ont su trouver \$2,171.12. C'est encore mieux. Mais au total, cela donne exactement \$3,718.61, rien de plus. Or, c'est \$9,228.27 qu'il a fallu déboursier pour payer la nourriture des bébés, la pension des nourrices et des bonnes, le chauffage, l'éclairage, la taxe de l'eau — oui ! la taxe de l'eau, soit \$534.00 ? — et le reste. Par conséquent, c'est \$5,509.66 qui manquaient au budget ! Pour couvrir ce déficit, les Sœurs de Miséricorde se sont fait mendiante, elles sont allées tendre la main par la ville, par la campagne... Et certains gros messieurs, retirés dans quelques gras fromages administratifs, haussaient peut-être les épaules et disaient en les voyant passer : « Ça quête toujours ». Eh ! comment voulez-vous qu'elles fassent pour joindre les deux bouts ? Ce n'est pas assez sans doute que ces filles du Bon Dieu se vouent aux œuvres de miséricorde, il faut encore qu'elles subissent l'humiliation d'être parfois si étrangement méconnues !

Ah ! qu'elle était bien inspirée la distinguée secrétaire des

*Dames Patronesses* — Mme Huguenin — quand elle disait : « Voilà terminé le rapport de la secrétaire, il ne lui reste plus qu'à rendre hommage au zèle des *Dames Patronesses*, et, regardant plus loin en arrière, à l'incomparable religieuse qui consacre toute son intelligence et toute sa délicatesse à nous alléger la tâche de bien faire. La bonne religieuse, continuait *Madeleine*, tisse le canevas, elle prépare les modèles, elle assortit les perles et les soies, et bien souvent elle confectionne seule, avec quel art ! la précieuse broderie, dont elle nous abandonne le mérite... ».

Heureux étions nous d'attendre ainsi délicatement célébrer les louanges de ces âmes généreuses, qui se vouent aux œuvres de miséricorde, à la *Crèche* comme à la *Maternité*.

\* \* \*

Cette œuvre, disions-nous est admirablement humaine en même temps qu'éminemment chrétienne. Et, en effet, qu'y a-t-il de plus humain que de venir au secours des tout petits, de ceux qui sont abandonnés avant même que de naître ou tout de suite après leur naissance ? Qu'y a-t-il de plus humain que de donner des mères à ceux qui n'en ont plus, sitôt qu'ils ont vu le jour ? Et qu'y a-t-il aussi de plus chrétien que de pourvoir au baptême, à l'enfance pure et digne, à la première éducation de ces innocentes victimes ? Qu'y a-t-il de plus chrétien que de bénir ceux que le monde bannit, parceque leurs parents furent coupables ?

Ces pauvres petits ! Savez-vous l'appel qu'on fait en leur nom aux âmes généreuses, à qui l'on s'adresse pour la collecte de Noël, la collecte dite du *petit bas* ? Ce qu'elle est touchante ! Nous la publions ici, trop heureux que notre *Semaine* se fasse le porte-parole de cette voix si pure :

LA PRIÈRE DU TOUT PETIT !...

« Je suis un tout petit enfant. La Crèche m'a recueilli à ma naissance ; elle abrite depuis ma fragilité et ma faiblesse. Je gazouille encore à peine,

mais je tends vers vous, mon bas tout blanc, dans une grande prière ; voyez ce tout petit bas, *tout petit*, l'aumône la plus légère tiendra une grosse place dans le tissu léger de ma chaussette !

“ Donnez, belles Dames et bons Messieurs, aux petits enfants comme nous ; donnez aux êtres abandonnés qui n'ont pas de mère, pas de berceau ! Ils n'ont rien, rien que votre charité !

“ Donnez-nous sans compter, parceque nous sommes les innocents dont les âmes sont bien blanches ! Tous les sourires que vous amènerez sur nos lèvres enfantines, jetteront des grâces et des bonheurs sur les têtes de vos chéris, à vous, nos bienfaiteurs !

“ Petits enfants choyés et heureux, nous vous tendons aussi notre petit bas ; laissez-y tomber les gros sous qui payent vos bonbons. Accordez-nous le sacrifice de vos friandises, ô jolis anges de la terre, et le bon Jésus, dans la nuit divine que nous attendons, déposera tout au fond de vos mignonnes bottes, le merci du Petit Noël et de ses petits pauvres de la Crèche.

“ Voici le petit bas de Noël, belles Dames, bons Messieurs, jolis enfants, prêtez généreusement aux bébés malheureux, c'est Jésus qui paie les dettes des enfants sans nom, sans mère et sans berceau ”.

\* \* \*

Cet appel est touchant ; nous ne doutons pas que, cette année encore, il trouvera le chemin de bien des cœurs et fera s'ouvrir bien des bourses. Que n'arrive-t-on à combler le déficit, dont nous parlions tantôt !

La *Crèche* de la miséricorde à Montréal a été inaugurée le 21 novembre 1898 par Mgr l'archevêque. Il y a juste huit ans qu'elle existe. L'an dernier, c'est à cinq cents enfants qu'elle offrait un asile ; depuis huit ans, c'est sans doute à plus de trois mille petits abandonnés qu'elle a procuré des berceaux ! N'est ce pas une belle œuvre ?



## Retraite annuelle des prêtres de l'archevêché

---

**A** partir de dimanche soir, le 9 de ce mois, jusqu'au samedi soir suivant, Mgr l'archevêque et les prêtres de l'archevêché feront leur retraite annuelle.

On est prié de ne se présenter à l'archevêché, pendant ce temps, que pour des affaires nécessaires et absolument urgentes.

---

## LES AMES DU PURGATOIRE

---

### LA DOULEUR INUTILE

**U**NE mère pleurait depuis longtemps son fils sans le secourir par les œuvres de la piété. Dieu lui envoya une vision : c'était une suite de jeunes gens vêtus de riches habits blancs couverts d'ornements, se dirigeant vers un temple magnifique. Ce temple était le ciel ; ces ornements étaient les œuvres de charité offertes pour ces âmes. La mère désolée cherchait son fils parmi cette troupe choisie. Après que tous furent passés, elle le découvrit. Il portait un vêtement sombre et tout mouillé, et ne pouvait marcher qu'avec peine ; et se tournant vers sa mère : " Voyez-vous, dit-il, ces vêtements lugubres et pesants, voilà ce que produisent les larmes stériles et désespérées que vous versez sur moi. Si vous m'aimez véritablement, imitez les mères pieuses et secourez-moi par les moyens de la religion ; alors je pourrai atteindre comme mes compagnons le paradis auquel j'aspire ". (*Mois des Ames du Purgatoire, VALETTE.*)

## SAINT LOUIS BERTRAND

Le père de saint Louis Bertrand était d'une insigne piété. Après sa mort, il apparut à son fils avec des cris et des gémissements pour implorer son assistance. Aussitôt saint Louis Bertrand pria et fit faire des prières ; toujours néanmoins son père lui apparaissait, jetant les mêmes ranglots. Le saint, touché de compassion, priait, gémissait pour l'âme de son père, il offrait ses messes, récitait une infinité de psautiers et de rosaires, il jeûnait, se donnait la discipline jusqu'au sang, et avec tout cela il n'en put obtenir la délivrance qu'après huit ans.

## VISION DE SAINTE GERTRUDE

Sainte Gertrude eut un jour la vision d'une religieuse défunte, qui avait passé sa vie dans les plus hautes vertus. Cette âme se tenait devant Notre-Seigneur, n'osant lever les yeux vers lui et toute honteuse de cette présence. Notre-Seigneur étendit son bras comme pour se l'attirer, mais elle se retira de lui par humilité. Sainte Gertrude, surprise, demande la raison de tout cela. L'âme lui répondit : " Je ne suis pas entièrement purifiée, et si Dieu me permettait d'entrer au ciel dans l'état où je suis, je ne me sentirais pas le courage d'accepter, parce que je ne suis pas encore une épouse digne du Sauveur ". (FABER, *Tout pour Jésus.*)

## SAINTE CHRISTINE

Sainte Christine est une des servantes de Dieu qui ont eu le plus de zèle pour le soulagement des âmes du purgatoire. Un jour, par la permission de Dieu, son âme fut conduite dans un lieu où l'on souffrait de si horribles tourments qu'elle crut que c'était l'enfer ; mais un ange l'assura que ce n'était que le purgatoire. De là elle fut menée dans le ciel devant le trône de Dieu, qui lui donna

le choix ou de demeurer éternellement avec les bienheureux dans la gloire, ou de vivre encore pour travailler à la délivrance de ces âmes qu'elle avait vues souffrir des peines si épouvantables. Elle prit ce dernier parti. Depuis ce temps-là, cette sainte fit des pénitences si rigoureuses et des mortifications si étonnantes qu'elle porta justement le nom d'Admirable.

#### UN FRANCISCAIN

Nous lisons dans la chronique de l'Ordre de Saint-François qu'un religieux de cet ordre, négligent à prier pour les âmes du Purgatoire, étant mort, apparut à un de ses confrères, à qui il révéla la grandeur des tourments qu'il souffrait dans ce lieu de flammes, en punition de sa négligence à assister les morts. Il ajouta que pour cela même il ne recevait aucun soulagement des prières et des messes que l'on disait pour lui, parce que Dieu les appliquait à d'autres, qui pendant leur vie avaient été plus charitables que lui envers ses âmes souffrantes, étant bien juste qu'on n'ait point de compassion de ceux qui n'en ont point eu pour les autres. *(Pensez-y bien).*

---

## A LA PROVIDENCE

---

### VÊTURE ET PROFESSION RELIGIEUSE

---

Les 20 et 21 du courant, avaient lieu à la Providence, maison-mère, des cérémonies de vêtiture et de professions religieuses.

Celle du 20 était présidée par le Rév. Père C. Le Vacon, O. M. I., prédicateur de la retraite, qui donnait le saint habit à

Mlles Eugénie Lamarre, Juliette Robidoux, Olga Clément, Alzéma Paquin, Albertine Arcand, Eugénie Valiquette, Marie Bastien, Marie-Louise Lafortune, Corinne Charbonneau, Emma Simard, *novices vocales*; et à Mlles Olivina Perreault, Elise Doiron, *novices coadjutrices*.

---

Le 21, Sa Grandeur Mgr Paul Bruchési, archevêque de Montréal, recevait les vœux annuels des Sœurs Alexandrine Brosseau, dite Sœur Séverine, de Montréal; Rose-de-Lima Coutu, dite Sœur Marcionille, de Saint-Thomas-de-Joliette; Maria Robillard, dite Sœur Agnès de Sienne, de Sainte-Anne-de-Bellevue; Corinne Larivée, dite Sœur Rose-Anne, de Saint-Jacques-des Piles; Virginie Ouimet, dite Sœur Cyprienne; Thérèse David, dite Sœur Fabiola, de Saint-Vincent-de-Paul, Ile Jésus; Alma Desrosiers, dite Sœur Lucienne, de Saint-Paul-de-Joliette; Marguerite Bélanger, dite Sœur Crescentienne, de Saint-Thomas d'Alfred, Ont.; Armandine Forest, dite Sœur Bérénice, de Joliette; Rose-Alma Saint-Onge, dite Sœur Eugénie de Cordoue, de Bécancour; Agnès McCaffrey, dite Sœur Jeanne d'Aza, de L'Avenir; Marie-Anne Loranger, dite Sœur Théonille, de Saint-Henri, Montréal; Evéline Polrier, dite Sœur Maxima; Yvonne Lachapelle, dite Sœur Rodriguez, de Maisonneuve, *professes vocales*.

Ont prononcé leurs vœux perpétuels, les Sœurs Jean-Népomucène, Firmine, Georgie, Charles-Alexandre, Louis de Toulouse, Théodose, Marie-Léonard, Valère, *professes vocales*; et les Sœurs Marie Arpin, Clara Lajoie, Wilhelmine Lemieux, Ernestine Piché, Maria Gélinas, Julia Foucault, *professes coadjutrices*.

Le sermon de circonstance a été prêché par le Rév. Père C. Le Vacon, O. M. I.; et la messe a été célébrée par le Rév. Père L.-H. Legault, O. M. I., de Saint-Pierre, Montréal.

---

---

## LES MODERNISTES ET L'ENCYCLIQUE " PIENI L'ANIMO "

---

**L**A *Civiltà cattolica* publie un article sur les " modernistes et l'Encyclique *Pieni l'animo* ".

Les citations que l'auteur fait des paroles de Pie X sur cette question, constituent un ensemble qui appelle l'attention.

En voici quelques-unes :

" La démocratie chrétienne a l'obligation très étroite de dépendre de l'autorité ecclésiastique. (*Motu proprio* du 18 décembre 1903.)

" Il est préférable qu'une œuvre sociale ne se fasse pas que de se faire en-dehors ou contre la volonté de l'évêque. (Lettre du cardinal secrétaire d'Etat, 28 juillet 1904.)

" La lettre de Pie X au cardinal de Bologne, 1er mars 1905, condamne, en langage très sévère, les prétendus démocrates chrétiens autonomes, parce que, par le désir d'une liberté mal entendue, ils secouent de fait le joug de toute discipline et deviennent, par l'évolution logique de leurs principes, rebelles à l'Eglise.

" En ce même document, le Saint-Père examine particulièrement la théorie qu'ils proclament, à savoir que le pape et les évêques ont le droit de juger les choses qui regardent la foi et la morale, mais non pas de diriger l'action sociale. Erreur très grave, continue la *Civiltà*, qui enlève à l'épiscopat et au chef suprême de la société chrétienne la faculté d'accomplir leur devoir, comme Pie X l'affirmait parlant solennellement de sa charge en plein Consistoire, le 9 novembre 1903."

Ces déclarations venant d'une telle source doivent donner à réfléchir.

---

## COURTES REPONSES A DIVERSES CONSULTATIONS

### Génuflexion devant le Saint-Sacrement exposé



COMMENT le prêtre, qui, allant célébrer à un autel latéral, passe devant le Saint Sacrement exposé, doit-il faire la génuflexion ?

1o Rappelons d'abord que le prêtre qui va célébrer se couvre toujours de la barrette, quelle que soit la distance qu'il doit parcourir et malgré la présence du Saint-Sacrement exposé.

2o Lorsque le prêtre doit célébrer dans une église ou chapelle où le Saint Sacrement est exposé et qu'il ne porte pas son calice (par exemple pour une messe chantée ou solennelle), il doit partir de la sacristie couvert de la barrette et les mains jointes. Arrivé à un endroit où l'on peut apercevoir le Saint-Sacrement, il se découvre et tient sa barrette des deux mains au-dessous de sa poitrine. Lorsqu'il passe devant l'ostensoir, il fait la prostration (génuflexion à deux genoux accompagnée d'une inclinaison profonde de tête) et continue sa route découvert. Cependant, si en poursuivant sa route, il perd de vue l'autel de l'exposition, il se recouvre.

3o Celui qui va célébrer devant le Saint-Sacrement exposé, part de la sacristie couvert et, à cause du calice qu'il porte, ne se découvre qu'à l'autel où il doit célébrer. S'il passe devant le Saint-Sacrement, il s'agenouille, se découvre, remet sa barrette au servant, fait la prostration et se couvre avant de se relever. Si cependant l'éloignement ou l'inhabilité d'un jeune servant l'oblige à garder sa barrette à la main pendant la prostration, il doit éviter de l'appuyer sur la bourse, mais il en tourne plutôt l'ouverture vers lui, appuyant alors le petit doigt sur la bourse de peur qu'elle ne tombe pendant qu'il fait l'inclination.

---

**Prière " O bon et très doux Jésus "**

Pour gagner l'indulgence, est-on obligé de réciter la prière « O bon et très doux Jésus » après la communion et à l'église ? Ne peut-on pas la réciter également avant de communier ou à la maison ?

Cette indulgence n'exige qu'une condition spéciale, outre la confession, la communion et la prière aux intentions du Souverain-Pontife, c'est de la réciter devant un crucifix, ou une image du crucifix. Il n'est pas requis que ce soit à l'église, ni à aucun moment spécial de la journée. On peut donc réciter cette prière, sans en compromettre les indulgences, soit avant soit après la communion, soit à tout autre moment de la journée. Si la plupart des fidèles ont l'habitude de la réciter pendant leur action de grâce, c'est sans doute parce que ce moment favorise davantage leur piété, ou parce qu'ils n'ont pas le loisir de revenir à l'église dans la journée.

Il n'est pas nécessaire non plus de regarder le crucifix tout le temps que l'on récite cette prière ou les prières qui l'accompagnent ; il suffit de jeter un regard sur cet objet pieux soit avant de faire ces prières, soit en les faisant.

J. S.

---

**ORDO DES FIDÈLES**

**Dimanche, le 9 décembre**

Office du 2e dim. de l'Avent, *semi-double (2e cl.)* ; mém. de l'Oct. de l'Immaculée-Conception ; préf. de la Ste Vierge. — I Vêpres de la Translat. de la Maison de Lorette, *double-majeur* ; mém. du dim. et de S. Melchiade.

---

---

## APOSTOLAT DE LA PRIERE

---

### INTENTION GENERALE

Pour le mois de décembre 1906, approuvée et  
bénie par Pie X

---

### Le désintéressement chrétien

---

#### PRIERE QUOTIDIENNE PENDANT CE MOIS

Divin Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculé de Marie, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel. Je vous les offre, en particulier, pour que les chrétiens s'appliquent toujours à faire passer les intérêts de Dieu avant leurs propres intérêts.

*Résolution apostolique* : Penser à Dieu et à nos frères plus qu'à nous-mêmes.

---

## AUX PRIERES

---

Sœur Ernestine Cloutier, des Sœurs de Charité de l'Hôpital-Général de Montréal, décédée à Montréal.

Sœur Saint-Pasteur, née Marie-Hildegarde Léveillé, des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, décédée à Montréal.

Sœur Pierre-Baptiste, née Albina Gérin-Lajoie, professe vocale, des Sœurs de Charité de la Providence, décédée à Montréal.

Sœur Marie-René, née Marie-Jeanne Toupin, professe vocale, des Sœurs de Charité de la Providence, décédée à Montréal.

Mme Olivier Beaudry, décédée à Saint-Jérôme.

Mme Paul Stevens, née Léveillé, décédée au Coteau-du-Lac.

Mme Marchand, décédée à Montréal.

---